

AVIS DE CONCOURS

au titre de l'année 2024,
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan organise,
pour les centres de gestion du Finistère et du Morbihan,

le concours externe et interne
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Catégorie C – Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique autres que la France ont accès à ce cadre d'emplois.

	Conditions de participation	Nombre de postes ouverts
Concours externe	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au niveau 3 (anciennement niveau V - CAP, BEP, DNB) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Possibilité de dérogations pour les candidats ne remplissant pas les conditions de diplômes (justification de qualifications au moins équivalentes ou d'activités professionnelles équivalentes reconnues par les commissions compétentes, les mères et pères de famille d'au moins trois enfants, les sportifs de haut niveau). Informations complémentaires à l'adresse : www.cdg56.fr .	23
Concours interne	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale à la date de clôture des inscriptions, le 16 novembre 2023 . Ces agents doivent justifier, au 1^{er} janvier 2024, d'une année au moins de services publics effectifs , compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	15
Le troisième concours n'est pas ouvert en 2024.		

➤ **Dates et lieux des épreuves**

Epreuves d'admissibilité : le jeudi 14 mars 2024 en Morbihan.

Epreuves d'admission : 2^{ème} trimestre 2024 en Morbihan.

➤ **Nature des épreuves (extrait)**

Epreuves d'admissibilité aux deux concours	Epreuves d'admission aux deux concours
<p>1) Une épreuve de français comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire <p>(durée : 1 heure 30 ; coefficient : 3)</p> <p>2) Etablissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure ; coefficient : 3)</p>	<p>1) Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (durée : 15 minutes ; coefficient : 3)</p> <p>2) Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (durée : 15 minutes ; coefficient : 1)</p> <p>3) Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :</p> <p>a) <u>Une épreuve écrite de langue vivante étrangère</u> qui consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec ; (durée : 1 heure ; coefficient 1).</p> <p>b) <u>Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -notions générales de droit public ; -notions générales de droit de la famille ; -notions générales de finances publiques, <p>(durée : 15 minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1).</p>

La période d'inscription est fixée du 3 octobre 2023 au 16 novembre 2023, inclus, découpée de la manière suivante :

- **PREINSCRIPTION EN LIGNE du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)** sur le site internet du portail « concours-territorial.fr ». Les candidats pourront saisir leurs données pour effectuer leur préinscription sur ce site, selon les dates et heure mentionnées ci-dessus. Cette préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, uniquement accessible ensuite sur le site internet www.cdg56.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme définitive qu'au moment de la validation de la demande d'inscription depuis l'espace sécurisé.

- **VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION du 3 octobre 2023 au 16 novembre 2023, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine) ET DEPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Le candidat devra ensuite, à partir de son espace sécurisé accessible sur le site internet du centre de gestion du Morbihan (www.cdg56.fr), valider sa demande d'inscription. En l'absence de validation de la demande d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 16 novembre 2023, 23h59 dernier délai), la préinscription en ligne sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée sur son espace sécurisé, les pièces justificatives requises. Aucune modification d'inscription (choix de voie) ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 16 novembre 2023. Les dossiers devront être impérativement complets à la clôture des inscriptions.

A titre exceptionnel, notamment en cas de problème technique, les candidats pourront retirer un dossier d'inscription, soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 (17h30 dernier délai), soit sur demande écrite adressée au centre de gestion du Morbihan dans les délais impartis (la preuve du dépôt faisant foi) accompagnée d'une enveloppe (23x32) affranchie à 2,16 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

Les candidats pourront transmettre par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) ou remettre à l'accueil du centre de gestion du Morbihan (17h30 dernier délai), au plus tard le 16 novembre 2023 dernier délai :

- leur dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises,
- ou le formulaire d'inscription (généralisé sur l'espace sécurisé après une préinscription en ligne) qui devra être imprimé, restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises, sous peine d'annulation de sa pré-inscription en ligne.

Les candidats pourront corriger leur dossier de préinscription imprimé, au stylo rouge exclusivement. En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier papier, le service concours du centre de gestion du Morbihan donnera foi aux corrections manuscrites. Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée.

Adresse du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan - service concours - 6 bis, rue Olivier de Clisson – CS 82161 - 56005 VANNES Cedex

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage sera refusé même s'il a été posté dans les délais (la preuve de dépôt faisant foi). Tout dossier transmis par courrier électronique sera refusé. Tout formulaire d'inscription adressé au centre de gestion du Morbihan, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le centre de gestion du Morbihan.